



PREAMBULE

Ces conditions générales de vente sont à lire attentivement.
Elles constituent les éléments essentiels des contrats de prestation de services proposés par LespaceTemps.

Tout Client de LespaceTemps reconnaît avoir pris connaissance de ce document avant d'avoir signé un devis en écrivant la mention « bon pour accord », et avoir la capacité de contracter avec LespaceTemps.

La commande ne sera prise en compte que lorsque vous aurez accepté ces conditions générales de vente. LespaceTemps, Design d'espace, (ci après dénommé LespaceTemps) est une micro entreprise proposant des conseils en aménagement, décoration d'intérieur aux clients et accompagne ses clients dans la formalisation de leur projet d'aménagement et/ou de transformation d'une ou plusieurs pièces de leur habitation ou de leurs locaux professionnels.

LespaceTemps propose des concepts de design intérieur sous forme de plans, de visuels 3D, de planches ambiances, de perspectives couleurs et peut intervenir dans le suivi des prestataires.

Le Client (ci après dénommé le « Client » ou « le client ») est toute personne physique ou morale qui sollicite LespaceTemps pour la réalisation de plans, de visuels 3D, la recherche de concepts, d'aménagements intérieurs... La micro-entreprise LespaceTemps, immatriculée sous le numéro 904 926 441 à son siège social est situé au 20 voie romaine le Recret 69290 Grezieu la Varenne. SIRET 904 926 441 00018.

ARTICLE 1 : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les conditions générales de vente (ci après dénommées les « CGV») régissent et s'appliquent sans restriction ni réserve à l'ensemble des relations entre le Designer d'espace et tout Client qui sollicite LespaceTemps. Dans le cadre des présentes CGV, le terme "service" fait référence au(x) service(s) proposé(s) par la micro-entreprise LespaceTemps.

En conséquence, toute personne sollicitant les services proposés par la micro-entreprise LespaceTemps doit accepter expressément et de manière pleine et entière les présentes conditions générales de vente dont elle reconnaît avoir pris connaissance préalablement à la signature du devis.

Préalablement à la signature du devis, le client déclare avoir la pleine capacité juridique et la pleine conscience, lui permettant de s'engager au titre des présentes conditions générales de vente.

ARTICLE 2 : PRISE DE RENDEZ-VOUS

La prise de rendez-vous se fait par téléphone au 07 86 76 81 88, ou par courriel :
elo.rochefort2000@gmail.com

ARTICLE 3 : SERVICES

L'ensemble des services proposés par le designer d'espace sont préalablement définis avant la prise de rendez-vous.

3.1 PRESTATION DE SERVICES

Les prestations de LespaceTemps sont par nature des prestations de conseil et d'assistance. Ces prestations peuvent comprendre, selon le besoin du client : réalisation de plans, de visuels 3D, de perspectives, la proposition d'aménagement(s), de concepts, de matériaux, de couleurs, de mobiliers, dans la limite des compétences d'un designer d'espace. Les réponses apportées ont seulement pour objet de renseigner sur les différentes possibilités de changement (espace, couleur, matériaux, lumière). Elles n'ont en aucun cas valeur de consultation d'un bureau d'étude.

Une fois la prestation de conseil terminée ou tout autre élément convenu dans le cadre du devis remis au client, celui-ci ne pourra pas opposer à LespaceTemps des arguments subjectifs (de goût, par exemple) pour justifier une nouvelle exécution des prestations ou le refus du paiement des prestations pour lesquelles il s'est engagé. Toutefois, de manière exceptionnelle et à l'appréciation du designer d'espace, des ajustements pourront être apportés aux documents fournis.

3.2 ASSISTANCE A LA COORDINATION DES TRAVAUX

S'agissant de l'assistance à la coordination des travaux, les prestations de LespaceTemps se limitent à proposer à son client des prestataires qualifiés du secteur de la décoration et du bâtiment. Le client contracte directement et librement avec chaque prestataire après s'être assuré de la conformité des produits et services du prestataire par rapport à ses attentes.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITES

LespaceTemps s'engage à tout mettre en œuvre pour apporter satisfaction à son client, conformément au devis établi, en lui faisant part régulièrement de l'avancement de ses réalisations.

4.1 PRESTATAIRE EXTERIEUR

Lorsqu'il y a une mise en relation d'un Client avec un prestataire extérieur, le Client conserve le libre choix de l'entreprise à qui il souhaite confier ses travaux et LespaceTemps n'interfère d'aucune manière que ce soit dans la relation contractuelle, étant précisé que l'entreprise tierce n'agit pas comme sous-traitant de LespaceTemps. Ainsi, le devis concernant les travaux sera directement émis par l'entreprise tierce et aucun paiement ne transitera par LespaceTemps.

Lorsque LespaceTemps s'engage à une surveillance de l'évolution du chantier, en cas de dégradation et/ou de vol des éléments architecturaux et/ou du mobilier, la responsabilité de LespaceTemps n'est pas susceptible d'être engagée, le Client devant s'adresser aux prestataires et faire appliquer par ces prestataires les garanties contractuelles ou légales.

Lorsque LespaceTemps fournit des plans au client, ils sont transmis à titre indicatif, et ces plans n'ont pas vocation à être directement destinés à la réalisation ou à l'exécution des travaux.

Le Client doit s'assurer que le prestataire extérieur reprendra les plans et validera les cotes définitives avant l'exécution des travaux. Chaque artisan doit impérativement reprendre les cotes nécessaires à la bonne réalisation de son ouvrage conformément aux DTU de sa profession.

L'ensemble des pièces écrites et graphiques transmises par LespaceTemps ne pourront se substituer en aucun cas aux plans d'exécution techniques (les implantations réseaux divers, plomberie, électricité, fluides divers, etc) ou à tout autre forme de conception nécessaire à la réalisation des travaux préalables aux travaux de décoration intérieure.

LespaceTemps n'encourt aucune responsabilité :

- dans l'hypothèse où le prestataire extérieur se serait appuyé exclusivement sur les plans établis par LespaceTemps sans avoir pris la précaution de reprendre les cotes et d'effectuer ses propres plans,

- concernant la réalisation et la mise en œuvre par le client, des préconisations de décoration et d'aménagement fournies par LespaceTemps pour tous les dommages de quelque nature que ce soit, qui pourraient résulter de l'exécution des propositions de décoration et d'aménagement préconisées par LespaceTemps et réalisées directement ou indirectement par le client.

4.2 ASSISTANCE AU SUIVI DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Lorsque LespaceTemps intervient sur le suivi de l'avancement des travaux, tout manquement contractuel, retard, malfaçon ou vice caché, imputable à un tiers ne saurait en aucun cas lui être reproché et engager sa responsabilité.

Le designer d'espace n'est ni maître d'ouvrage ni maître de l'ouvrage dans la réalisation des travaux, et à ce titre n'engage pas sa responsabilité contractuelle.

En aucun cas, LespaceTemps n'agit comme architecte. Toutes les garanties légales ou contractuelles offertes au client dans le cadre de la réalisation de travaux, le sont directement par les prestataires concernés (garantie décennale, garantie de conformité, vice caché, etc...).

La responsabilité de LespaceTemps ne saurait être engagée en cas d'inexécution totale ou partielle du contrat conclu par le Client avec le prestataire extérieur.

En cas de litige, le client ne pourra se retourner que vers le prestataire incriminé. Le designer d'espace recommande à ses clients de souscrire, sur les travaux éligibles à une assurance dommage ouvrage (DO) avant le démarrage d'un chantier, conformément à la loi du 4 janvier 1978.

ARTICLE 5 : ILLUSTRATIONS

Par ailleurs, LespaceTemps ne garantit en aucun cas que les couleurs à l'écran ou imprimées correspondent exactement aux produits en vente. Ainsi, le Client est tenu d'effectuer les vérifications nécessaires concernant la teinte en se déplaçant physiquement en magasin et/ou en achetant des échantillons A4. En conséquence de ce qui précède, la responsabilité de LespaceTemps ne saurait être engagée dans l'hypothèse où la teinte retenue ne correspondrait pas exactement au résultat après impression ou visualisation écran.

ARTICLE 6 : CAS DE FORCE MAJEURE

LespaceTemps s'engage à respecter les délais d'exécution de la prestation convenue sauf cas de force majeure.

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations. Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuits déchargeant le designer d'espace de son obligation de réaliser la prestation convenue dans les délais initialement prévus : les grèves de la totalité ou d'une partie de ses partenaires habituels, la maladie, l'incendie, l'inondation, la guerre, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, les épidémies, les barrières de dégel, les barrages routiers, grève, arrêt des réseaux de télécommunication ou rupture d'approvisionnement EDF-GDF.

Dans de telles circonstances, le designer d'espace préviendra le client par écrit, notamment par courrier électronique, dans les 24 heures de la date de survenance des événements, le contrat liant le LespaceTemps et le client étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement. Si l'événement venait à durer plus de trente (30) jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat liant le designer d'espace et son client pourra être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant le contrat.

ARTICLE 7 : HONORAIRES

Les prix pratiqués par la micro entreprise LespaceTemps, proposés sur les devis sont indiqués en euros HT, car la TVA est non applicable, (article 293 B du Code général des impôts).

Les devis ont une durée de validité de deux mois à compter de leur réception par le Client. Le client est tenu de respecter son engagement dès présentation de chaque facture.

Le devis ne sera considéré comme définitif et validé qu'à partir du moment où celui-ci aura été signé, daté, retourné à LespaceTemps avec la mention « Bon pour accord » et accompagné des présentes conditions générales de ventes paraphées sur chaque page et signées.

ARTICLE 8 : MODES DE PAIEMENTS ET DEFAUT DE PAIEMENT

Le Client s'engage à garantir à LespaceTemps qu'il dispose des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser le mode de paiement qu'il aura choisi, lors de la signature du devis. Le Client peut alors régler sa commande :

1.Par chèque suite à la signature d'un devis. Seuls les chèques libellés en euros à l'ordre de LespaceTemps ouet de Eloïse Rochefort seront acceptés. LespaceTemps pourra être amené à demander une photocopie de la pièce d'identité de l'acheteur, ou de refuser un paiement si le nom apparaissant sur le chèque reçu serait différent de celui du client.

2.Par virement bancaire suite à la signature du devis. Les coordonnées bancaires de LespaceTemps seront communiquées au Client une fois son devis validé. Le traitement du projet ne commencera qu'une fois que la banque aura porté le règlement au crédit du compte de LespaceTemps.

Un acompte de 30 % (trente pourcents) sera demandé à la commande, et un paiement de 35% (trente-cinq pourcents) devra intervenir au moment de la remise de l'APS (avant-projet sommaire), le paiement du solde étant exigible lors de la remise du dossier final.

Le défaut de paiement entraîne la déchéance du terme pour toutes les sommes restant dues et leur exigibilité immédiate. En cas de défaut de paiement, le Client sera mis en contentieux et tous les frais de récupération des sommes dues seront à sa charge. Il sera perçu également, pour frais de recouvrement, une indemnité forfaitaire de 40 Euros.

Toute tentative d'utilisation frauduleuse d'un moyen de paiement est susceptible de faire l'objet de poursuites judiciaires

ARTICLE 9 : DROIT DE RETRACTATION

A compter de la date de la commande (signature du devis), et conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un délai de quatorze jours pour faire valoir votre droit de rétractation auprès de LespaceTemps. Pour ce faire, vous devez nous faire parvenir dans ce délai (cachet de la Poste faisant foi) une lettre recommandée avec accusé de réception, indiquant votre intention de vous rétracter, à l'adresse suivante :

LespaceTemps 20 voie romaine le Recret 69290 Grezieu la Varenne.

Le remboursement du montant versé à la commande sera effectué au plus tard dans les quatorze jours suivant la réception de la lettre de rétractation.

ARTICLE 10 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

LespaceTemps conserve la propriété pleine et entière du concept créatif et de l'image du projet réalisé. De ce fait, le Client devra l'informer de toute publication, tournage, reportage, utilisation de l'image des travaux...

Le client autorise LespaceTemps via l'acceptation de ces CGV la prise de photographies de son intérieur avant et après la réalisation de la prestation de LespaceTemps à des fins promotionnelles. LespaceTemps pourra reproduire et modifier ces photographies en fonction des besoins et les exploiter sur tous les supports possibles (magazine, TV, web, mobile, etc.) existants et à venir. LespaceTemps s'engage à respecter l'anonymat du client. Les photographies, images et représentations graphiques figurant sur le site Web ou sur les documents commerciaux sont simplement illustratives des services proposés par LespaceTemps et non contractuelles.

ARTICLE 11 : PROTECTION DES DONNÉES

Les informations demandées par LespaceTemps lors de la réalisation de chaque projet peuvent être à tout moment modifiées ou supprimées, conformément à la loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, qui donne un droit d'accès au client, de rectification, d'opposition et de suppression des données le concernant.